

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Une session ordinaire du conseil municipal est tenue mardi le 1^{er} octobre 2013 à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Myriam Bourgault, Gaston Bourgault, Nelson Lacroix, Patrice Thériault, Brigitte Chouinard. Dans l'assistance, 8 personnes étaient présentes.

137-10-2013

1- ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbal session régulière
- 3- Point informations
 - 3.1- Service incendie
 - 3.2- Loisirs
 - 3.3- Voirie
 - 3.4- Transport Adapté
 - 3.5- RIGD
 - 3.6- Comité touristique
 - 3.7- Salle
 - 3.8- Politique familiale
- 4- Pont couvert
- 5- PG – Unité d'évaluation en ligne
- 6- Formation ADMQ
- 7- Enseigne restaurant
- 8- Valérie Fournier – demande pour la rue Chouinard
- 9- Demande d'appui à la motion M-400, aide fédéral pour installation septique
- 10- Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 11- Demande de modification du projet de règlement sur un bloc de 450 mégawatts
- 12- Souper-bénéfice et hommage de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud
- 13- Indications pour noms de rues
- 14- Acceptation des journaux
- 15- Rémunération patinoire
- 16- Unité d'urgence – réparation
- 17- Portique de la salle municipale
- 18- Période de question
- 19- Acceptation des comptes
- 20- Acceptation des dépenses incompressibles
- 21- Varia
 - 21.1- Hydro-Québec – branchement du restaurant
 - 21.2- Scierie Bernard
 - 21.3- Remerciements Myriam Bourgault
 - 21.4- Élections
 - 21.5- Transport Adapté – Élections
- 22- Levée

138-10-2013

2- PROCÈS-VERBAL SESSION RÉGULIÈRE

Il est proposé par Gaston Bourgault appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la session régulière de septembre 2013, tel que présenté et signé par le maire René Laverdière.

3- POINT INFORMATIONS**3.1- Service incendie**

Le directeur incendie Richard Gauvin mentionne que sur 180 demandes d'intervention seulement 80 services incendies ont été retenus.

3.2- Loisirs

Gabriel est intéressé à reprendre le contrat de la patinoire au même prix que l'an dernier.

3.3- Voirie

Beaucoup de discussions sur le 7^e Rang Est. Le conseiller représentant Nelson Lacroix mentionne qu'il a reçu une plainte. Il est allé faire les vérifications sur place et que c'est vrai que le 7^e Rang Est est très détérioré mais qu'il faut considérer que c'est comme Normand Caron l'a expliqué le mois dernier. Le traitement de surface est arrivé à sa durée de vie utile et il en coûterait environ 140 000 \$ avant taxes pour le remettre en état. Pour l'instant, de l'asphalte froide sera posée et une décision sera prise lors du montage des prévisions budgétaires 2014.

3.4- Transport Adapté

Le transport adapté veut mettre en place un transport pour les personnes qui désirent faire leurs emplettes à Saint-Pamphile à raison d'une fois par semaine. N'ayant plus le transport des dialysés, il se concentre présentement à trouver un autre transport qui conviendrait à la population. Le budget est de l'ordre de 159 000 \$ et le surplus de l'année financière serait de 2 960 \$.

3.5- RIGD

La régie va récupérer la vieille tubulure moyennant un certain coût qui n'est pas encore déterminé. Le but n'est pas de faire de l'argent mais d'au moins payer les frais reliés à cette tâche. Il y aura quelques exigences : ne pas mélanger les couleurs, pas de broche. Pour ce qui est du compost, ce n'est pas un projet qui s'avère rentable pour l'instant. Une journée porte ouverte pourrait être offerte au printemps.

3.6- Comité touristique

Rien à signaler.

3.7- Salle

Rien à signaler.

3.8- Politique familiale

La fête d'Halloween se fera le 27 octobre prochain.

139-10-2013

4- PONT COUVERT

CONSIDÉRANT QUE le Pont couvert a grand besoin d'être repeint sur toutes les surfaces;

CONSIDÉRANT QUE la toiture a également besoin d'être restaurée;

CONSIDÉRANT QUE les ponts couverts ont une grande valeur patrimoniale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale Magguy Mathault à faire des recherches afin de transmettre une demande d'aide financière à cet effet. Il est également résolu de s'informer auprès du MTQ dans le but de déterminer les responsabilités des deux parties.

5- PG – UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE

Les conseillers laissent porter cette demande.

6- FORMATION ADMQ

À voir au prochain budget.

140-10-2013

7- ENSEIGNE RESTAURANT

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que La Relance, coop de solidarité installe une enseigne sur le terrain de la salle communautaire.

141-10-2013

8- VALÉRIE FOURNIER – DEMANDE POUR LA RUE CHOUINARD

CONSIDÉRANT QUE Valérie Fournier désire s'établir sur un terrain de la rue Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière devra faire son installation septique conforme;

CONSIDÉRANT QU'une tête de branchement a déjà été installée sur la route 204 en prévision de raccorder la rue Chouinard éventuellement;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière demande à la Municipalité de Saint-Adalbert l'autorisation de se raccorder à cette tête de branchement afin d'éviter de faire une installation septique conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de branchement aux conditions suivantes :

- Que toutes ententes nécessaires soient signées entre le propriétaire actuel et la Municipalité de Saint-Adalbert pour la servitude de passage;
- Que les coûts à défrayer par chaque partie soient déterminés avant d'entreprendre les travaux selon l'accord des deux parties.

142-10-2013

9- DEMANDE D'APPUI À LA MOTION M-400, AIDE FÉDÉRAL POUR INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert a pris connaissance de la motion (M-400) formulée par Madame Mylène Freeman, députée de la circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, concernant la possibilité d'obtenir une aide financière pour la mise aux normes des systèmes privés de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est tout à fait en accord avec l'avis de la Chambre sur l'étude de la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers pour la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la motion (M-400) à sa première présentation n'a pas porté fruit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adalbert croit en la nécessité d'un tel programme d'aide pour ses concitoyens et pour la préservation de l'eau potables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Adalbert appuie à nouveau la motion (M-400) de Madame Mylène Freeman, députée de la circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel.

143-10-2013

10- ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISEQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que les MRC doivent élaborer un *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* pour leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a obtenu l'attestation de conformité de ce premier *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, le 18 février 2005;

ATTENDU QUE le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC a formé un comité de sécurité incendie qui a travaillé à l'élaboration de la révision du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*;

ATTENDU QU'un projet de révision du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* a été présenté lors des consultations publiques les 4, 5 et 12 septembre 2013, auprès des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Adalbert adopte le nouveau *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, en apportant les modifications demandées par courriel en date du 23 septembre dernier au coordonnateur en sécurité incendie Langis Gamache du document reçu de la MRC lors des consultations.

144-10-2013

11- DEMANDE DE MODIFICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR UN BLOC DE 450 MEGAWATTS

CONSIDÉRANT QUE lors de son conseil des maires du 8 août 2011, les 14 municipalités de la MRC de L'Islet ont accordé leur appui à l'offre de partenariat avec Innergex concernant le projet éolien communautaire situé à Sainte-Louise pour 24,6 mégawatts;

CONSIDÉRANT QUE la préparation d'une soumission pour un parc éolien nécessite beaucoup de temps et d'argent sans pour autant bénéficier de garanties que le parc éolien sera retenu dans le cadre d'un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités du Québec sont à la recherche de sources de revenus autres que la taxe foncière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet compte plusieurs municipalités dévitalisées et que la MRC de L'Islet ainsi que les 14 municipalités voyaient dans le prochain appel d'offres d'énergie éolienne une nouvelle source de revenus afin de financer des projets locaux et régionaux tant au niveau économique que social;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet ne compte que 18 540 citoyens limitant sa capacité d'investissement dans de grands projets;

CONDISÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs mentionne qu'une démarche de développement durable englobe une réalité beaucoup plus vaste que la seule préoccupation environnementale. Elle vise aussi à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, valoriser l'économie que l'on dit sociale et renforcer la vitalité et le dynamisme des régions;

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/articles/aegq_nov2008.htm

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité demeure autonome quant à sa décision de participer au projet ainsi que de son niveau de participation à ce dernier et que le projet a obtenu un appui vigoureux de la part des 14 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE lors de la session régulière du conseil des maires de la MRC de L'Islet tenue le 11 octobre 2011, le conseil a demandé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) la garantie qu'il réserve, lors de son prochain appel d'offres, une banque d'au moins 150 mégawatts provenant de l'énergie éolienne de petits projets de parcs éoliens n'excédant pas 25 mégawatts;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement présenté par la ministre des Ressources naturelles, l'honorable Martine Ouellet, dans la gazette officielle du Québec le 28 août 2013 mentionne que :

«le prix de la fourniture d'électricité, incluant le service d'équilibrage et de puissance complémentaire, ne peut pas excéder 9,5 ¢/kWh en dollars de 2014 indexé à l'indice des prix à la consommation pour ce bloc d'énergie»;

CONSIDÉRANT QUE selon le «U.S. Energy Information Administration» le prix moyen du gaz naturel a augmenté de 57 % passant de 2,39 \$ US/MMBtu, au premier semestre 2012, à 3,75 \$ US/ MMBtu au cours du premier semestre 2013 et qu'il devrait continuer d'augmenter progressivement pour atteindre 4,67 \$ US (en dollar 2011) d'ici 2023 (soit une augmentation de 25 % après 5 ans seulement de la mise en service du parc éolien de Sainte-Louise); ce qui contribuera à l'augmentation du prix de l'électricité produite à partir du gaz naturel rendant l'énergie éolienne plus compétitive;

http://www.eia.gov/forecasts/aeo/MT_naturalgas.cfm

<http://www.eia.gov/todayinenergy/detail.cfm?id=12191>

CONSIDÉRANT QUE cette limite de prix favorise le développement de projets supérieurs à 25 mégawatts dont le montant global d'investissement dépasse de beaucoup la capacité d'investir des MRC ayant une faible population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet ne peut s'associer à la MRC voisine afin d'augmenter sa capacité d'investissement, car :

- le site de la MRC de L'Islet est limitrophe à la MRC de Kamouraska qui fait partie de la région du Bas-Saint-Laurent dont un bloc d'énergie de 300 mégawatts lui est réservé;
- un règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Kamouraska interdit la présence de projets éoliens dans la municipalité de Saint-Onésime, voisine du site prévu dans la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE dans les appels d'offres précédents, le service d'équilibrage et de puissance complémentaire n'était pas inclus et que celui-ci est estimé à 0,6 ¢/kWh;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bloc de 150 mégawatts ne représente que 3,75 % des 4 000 mégawatts d'énergie éolienne

qui seront produits et 0,375 % de l'ensemble de la capacité de production d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel d'offres de 2011, le coût total des projets éoliens offerts était de l'ordre de 13,3 ¢ le kWh et que le prix le prix plafond de 9,5 ¢ représente une énorme diminution de 28,6% compromettant l'implantation de projets communautaires;

http://www.hydroquebec.com/4d_includes/la_une/PcFR2011-010.htm

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Brigitte Chouinard et unanimement résolu de :

- demander à la ministre des Ressources naturelles de modifier le prix de la fourniture d'électricité pour le bloc de 150 mégawatts afin de permettre aux MRC de moins de 20 000 citoyens de participer à cet appel d'offres;
- d'augmenter le prix de 1,5 ¢/kWh, soit à 11 ¢/kWh en dollars de 2014 indexé à l'indice des prix à la consommation, pour les projets ne dépassant pas 30 mégawatts représentant ainsi une diminution importante de 17,3% par rapport au prix de 2011;
- de transmettre la résolution à monsieur Mario Gosselin, sous-ministre associé à l'énergie, ministère des Ressources naturelles ainsi qu'à la MRC de L'Islet;
- de transmettre également une copie de la résolution à la première ministre, madame Pauline Marois, à madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, ainsi qu'au député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska, monsieur Norbert Morin.

145-10-2013

12- SOUPER-BÉNÉFICE ET HOMMAGE DE LA FONDATION-JEUNESSE DE LA CÔTE-SUD

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 4 cartes au coût de 75 \$ par personne.

146-10-2013

13- INDICATIONS POUR NOMS DE RUES

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter des indications pour la rue du Collège en bas de celle de la rue de l'Église et de la rue Gauvin.

147-10-2013

14- ACCEPTATION DES JOURNAUX

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le journal général suivant :

Journal général # 447 : Transfert d'une partie du salaire voirie du poste 140 à 141;

Journal général # 448 : Transfert du salaire voirie et centre communautaire du poste 140 à 141;

Journal général # 449 : Transfert du salaire centre communautaire du poste 140 à 141 (correction du journal # 448);

Journal général # 450 : Conciliation bancaire d'août;

Journal général # 451 : Conciliation des revenus d'intérêts.

148-10-2013

15- RÉMUNÉRATION POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de changer le contrat de la patinoire en rémunération hebdomadaire avec déductions à la source.

149-10-2013

16- UNITÉ D'URGENCE – RÉPARATION

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la réparation du moteur de l'unité d'urgence. Il est également résolu de reporter la réparation du camion-citerne au budget 2014.

150-10-2013

17- PORTIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de changer le portique de la salle municipale.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sur la récupération des ordinateurs.

151-10-2013

19- ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes au montant de 85 790.72 \$. La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Myriam Bourgault et Brigitte Chouinard. Ces derniers ont apposés leurs initiales.

152-10-2013

20- ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire à payer les dépenses incompressibles du mois.

21- VARIA

153-10-2013

21-1- Hydro-Québec – branchement du restaurant

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les demandes nécessaires auprès de notre représentante à Hydro-Québec pour avancer la date du branchement de l'entrée

électrique pour le restaurant qui devait être le 4 décembre pour la date du 31 octobre. Il est nécessaire pour l'ouverture du restaurant au début décembre que cette date soit avancée afin d'éviter des retards sur l'annonce déjà faite.

154-10-2013

21.2- Scierie Bernard

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement final à Scierie Bernard Inc. au montant de 10 931,33 \$ fait en date du 16 septembre dernier. Ce montant est le réel à payer suite à une erreur dans le tableau de l'architecte Marie-Josée Deschênes.

21.3- Remerciements Myriam Bourgault

Le maire remercier Myriam Bourgault pour son travail accomplie au sein de notre équipe dans le mandat des 4 dernières années.

21.4- Élections

La directrice générale Magguy Mathault téléphonera tous les candidats vendredi après la fermeture de la période de mise en candidature pour annoncer les résultats.

21-.5- Transport Adapté – Élections

Transport Adapté offrira du transport pour les élections.

22- LEVÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix de lever l'assemblée à 20h25.

Maire : _____

Sec. : _____

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. très.